



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2025-09-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

2025

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 24 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 24 septembre 2025 à 17H30 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA24092025-1 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS A GRESY-SUR-AIX N°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 ET 23/27A15

N° BCA24092025-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS A SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M14

N° BCA24092025-3 – ADMISSIONS EN NON VALEUR



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2025

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 24 septembre 2025



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 24 septembre 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° BCA24092025-1

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS A GRESY-SUR-AIX N°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 ET 23/27A15

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 24 septembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 5 septembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EXCUSEE
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef Adjoint Patrick CHEMOUNI, Sous-direction Santé
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention : 0

N°BCA24092025-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS A GRESY-SUR-AIX N°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 ET 23/27A15

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA29032023-4 en date du 29 mars 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'appel d'offres restreint pour les marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;
Vu la délibération n°BCA15112023-2 en date du 15 novembre 2023 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;
Vu la délibération n°BCA18092024-3 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, N°s23/27A3, 23/27A4, 23/27A11, 23/27A19, 23/27A20 et 23/27A21 ;
Vu la délibération n°BCA12022025-1 en date du 12 février 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, N°s24/05M2 et 23/27A4 ;
Vu la délibération n°BCA04062025-3 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, N°s23/27A4, 24/05M6/7, 24/05M8, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20 ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;
Vu l'article R.2124-2 2° du Code de la commande publique ;
Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;
Vu les marchés de travaux n°s23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15 ;
Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres du SDIS 73, le 24 septembre 2025, sur la proposition d'avenant n°1 au marché n°23/27A15, dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;
Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Présentation :

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou dues à des imprévus de chantier.

La présentation détaillée des avenants est la suivante :

Marché 23/27A1 lot n°1 « Terrassements »

Titulaire : **Groupement solidaire LANGAIN / GASTALDON TP**

Montant du marché initial : **277 431,50 € HT** soit **332 917,80 € TTC** (dont 1 096,50 € HT au titre de la tranche optionnelle A « Aire de manœuvre » affermie le 15 avril 2024)

Montant du marché suite à avenant n°1 : **280 249,50 € HT**, soit **336 299,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **Sans incidence financière (prolongation de la durée du marché)**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **9 477,72 € HT**, soit **11 373,26 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 4,43 %**

Nouveau montant du marché : **289 727,22 € HT**, soit **347 672,66 € TTC**

Modifications :

- La modification de la couche de réglage nécessaire aux formes de pente du dallage. Imprévu de chantier.

Plus-value de 9 477,72 € HT, soit 11 373,26 € TTC.

- Une nouvelle répartition du montant du marché entre les membres du groupement solidaire

Pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Marché 23/27A4 lot n°4 « Gros Œuvre »

Titulaire : **LANGAIN**

Montant du marché initial : **1 879 299,75 € HT soit 2 255 159,70 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **1 924 147,75 € HT, soit 2 308 977,30 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **1 934 373,48 € HT, soit 2 321 248,18 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **1 940 127,66 € HT, soit 2 328 153,19 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : **2 540,00 € HT, soit 3 048,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 3,37 %**

Nouveau montant du marché : **1 942 667,66 € HT, soit 2 331 201,19 € TTC**

Modifications :

- La fourniture et pose de 2 poteaux de volley-ball avec filet, fourreaux, couvercle et scellement pour le terrain multisports dans la remise. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC.

- La fourniture et pose d'agglos béton d'une épaisseur de 20 cm en remplacement de carreaux de plâtre pour un fond de gaine technique du niveau R-1. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 1 040,00 € HT, soit 1 248,00 € TTC.

Marché 23/27A5 lot n°5 « Charpente métallique »

Titulaire : **CONSTRUCTION METALLIQUE PARIS**

Montant du marché initial : **514 394,51 € HT soit 617 273,41 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **5 220,73 € HT, soit 6 264,88 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 1,01%**

Nouveau montant du marché : **519 615,24 € HT, soit 623 538,29 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de bandeaux métalliques sur les parties grisées en façade afin d'être conforme au permis de construire et suppression d'une partie de la passerelle située au RDC. Suite respectivement à un oubli de la maîtrise d'œuvre et une erreur du bureau d'études VRD.

Plus-value de 5 220,73 € HT, soit 6 264,88 € TTC.

Marché 23/27A12 lot n°12 « Menuiseries intérieures bois »

Titulaire : **CARRE MENUISERIE**

Montant du marché initial : **179 681,00 € HT soit 215 617,20 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **5 331,00 € HT, soit 6 397,20 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 2,97 %**

Nouveau montant du marché : **185 012,00 € HT, soit 222 014,40 € TTC**

Modifications :

- La mise à jour des typologies de portes suivant la mise au point réalisée avec le maître d'ouvrage, incluant les créations de portes, les protections de bas de porte sur les locaux WC, la pose de tablettes en HPL et les signalétiques. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Le remplacement des portes suivantes de largeur 90 cm en largeur 80 cm : C27 / C29 / C24 / C10 / C11 / C13 / C14 / C16 / C17. Les portes de largeur 90 cm ont été réemployées sur d'autres zones. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
- La suppression des portes C21 / C22 / C29 / C30 / C32 / C33, soit 6 portes, correspondant à des chambres de garde individuelles regroupées en chambres à deux lits. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 5 331,00 € HT, soit 6 397,20 € TTC.

Marché 23/27A15 lot n°15 « Sols souples »

Titulaire : **APM**

Montant du marché initial : **68 539,69 € HT soit 82 247,63 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **4 928,72 € HT, soit 5 914,46 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 7,19 %**

Nouveau montant du marché : **73 468,41 € HT, soit 88 162,09 € TTC**

Modifications :

- La mise en place d'un sol souple dans les locaux espace foyer et réfectoire. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 5 739,81 € HT, soit 6 887,77 € TTC.

- La suppression du sol souple dans le local stationnaire, remplacé par du carrelage. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 811,09 € HT, soit 973,31 € TTC.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de 32 997,80 € TTC, soit une augmentation de + 0,35 % par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris ceux présentés) représente une augmentation de + 3,22 % de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15.

**

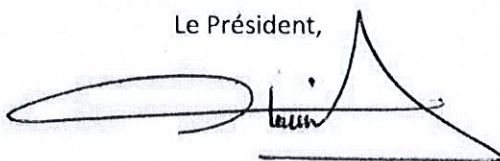
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains.
- autorise le président du conseil d'administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a series of smaller, more defined strokes on the right, ending in a horizontal line.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 24 septembre 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° BCA24092025-2

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS A SAINT ALBAN LEYSSE
N°24/15M14**

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 24 septembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 5 septembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EXCUSEE
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef Adjoint Patrick CHEMOUNI, Sous-direction Santé
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention : 0

N°BCA24092025-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS A SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M14

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA18092024-5 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;
Vu la délibération n°BCA04062025-2 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, N°s24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15 ;
Vu la délibération n°BCA11122024-4 en date du 11 décembre 2024 autorisant la signature du lot n°14 du marché de travaux relatif à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;
Vu l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;
Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;
Vu le marché de travaux n°24/15M14 ;
Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier cet avenant, il est nécessaire qu'il soit préalablement validé ;

Présentation :

Cet avenant concerne des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage.

La présentation détaillée de l'avenant est la suivante :

Marché 24/15M14 lot n°14 « Chauffage – Ventilation – Sanitaire »

Titulaire : **EUROCONFORT**

Montant du marché initial : **64 000,00 € HT** soit **76 800,00 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **1 375,91 € HT** soit **1 651,09 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 2,15 %**

Nouveau montant du marché : **65 375,91 € HT**, soit **78 451,09 € TTC**

Modifications :

- La suppression complète du chauffage hydraulique sur raccordement à la chaufferie gaz existante prévu initialement. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 37 892,37 € HT, soit 45 470,84 € TTC.

- Le remplacement par la pose de 3 PAC air/air permettant la climatisation du réfectoire, des bureaux, de la salle de réunion et de la salle de formation. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 24 434,87 € HT, soit 29 321,84 € TTC.

- Le remplacement par la pose de 1 PAC air/air permettant la climatisation indépendante du local de l'UDSP. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 14 833,41 € HT, soit 17 800,09 € TTC.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de 1 651,09 € TTC, soit une augmentation de + 0,07 % par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris celui présenté) représente une augmentation de + 0,14 % de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider l'avenant au marché de travaux n°24/15M14, présenté ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- l'autoriser à signer cet avenant au marché de travaux n°24/15M14.

**

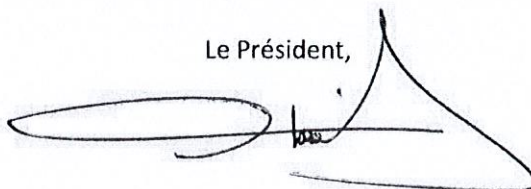
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide l'avenant au marché de travaux n°24/15M14, présenté ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- autorise le président du conseil d'administration à signer cet avenant au marché de travaux n°24/15M14.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 24 septembre 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° BCA24092025-3

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 24 septembre à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 5 septembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EXCUSEE
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef Adjoint Patrick CHEMOUNI, Sous-direction Santé
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	4
Nombre de membres présents :	4	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention :	0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de l'établissement public dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

La liste des titres transmise par Madame Le Payeur Départemental est la suivante :

Catégorie	Exercice	Pièce	Nom du débiteur	Objet du titre <i>Motif de la présentation de la Paierie Départementale de la Savoie</i>	Montant du principal	Reste à recouvrer
Dommages et intérêts	2024	T-493	VITTEAU Sébastien	Dommages et intérêts (GARNIER Léane) jugement du 16/08/2022 Décédé et demande renseignement négative / Poursuite sans effet	600,00	600,00
	2024	T-495	FERREIRA Manuel	Dommages et intérêts (GRAND Mathieu-MICHE Baptiste) arrêt du 04/05/2022 Poursuite sans effet / Insuffisance actif / Combinaison infructueuse d'actes	2 100,00	2 100,00
	2024	T-496	BENHARKAT Yamina	Dommages et intérêts (PERINO Yann) ordonnance du 17/09/2021 Poursuite sans effet / insuffisance d'actifs	200,00	200,00
	2024	T-499	MADI YANIS (Chez DAVID LESLIE)	Dommages et intérêts (DE ALMEIDA Xavier-DAVID Leslie-LONG Virginie- LENFANT Loïc) jugement du 18/10/2023 Poursuite sans effet / insuffisance d'actifs	3 500,00	3 500,00
	2024	T-705	SOLAESA Baptiste	Dommages et intérêts (SDIS73) ordonnance du 06/03/2024 Poursuite sans effet / insuffisance d'actifs / Combinaison infructueuse d'actes	400,00	250,00
	2023	T-433	VALTIER Julien	Dommages et intérêts (COUPEUR Damien-SCHMIDT Vincent-PIEROT Maxim- SDIS73) jugement du 21/11/2019 Insuffisance d'actif / Poursuite sans effet	2 000,00	2 000,00
	2023	T-434	LEBLOND Stéphane	Dommages et intérêts (MICHE Xavier) jugement du 01/07/2016 Poursuite sans effet / insuffisance d'actifs	900,00	900,00
	2023	T-575	DE PAULI Claudine	Dommages et intérêts (SEUX Stéphane-VANHEURNE Brice) jugement du 10/02/2020 et 07/10/2021 Poursuite sans effet / insuffisance d'actif	3 640,00	3 601,00
	2020	T-267	EDF CENTRE INGENIERIE Subrogation DOUILLARD Kévin	Indemnité du 12 octobre 2019 perçues à tort Poursuite sans effet / Combinaison infructueuse d'actes	164,64	164,64
	2023	T-552	SALTARELLI Andy	Intervention n° 46014 du 30/11/2022 assèchement de locaux Insuffisance actif/Poursuite sans effet /Combinaison infructueuse d'actes	229,00	229,00
Prestations payantes	2021	T- 1841	CHALABI Mohamed	Intervention n° 18912 du 02/07/2021 ouverture de porte Insuffisance actif / Poursuite sans effet	221,00	221,00
	2023	T-240	ENTREPRISE LA MANGEOIRE	Intervention n° 03252 du 21/01/2023 assèchement de locaux Poursuite sans effet/insuffisance actif	229,00	229,00
	2023	T-547	CHEDID Paul	Intervention n° 08093 du 19/02/2023 capture/récupération d'animaux Poursuite sans effet/Combinaison infructueuse d'actes	205,00	205,00
	(*) Seuil des poursuites (Saisie Administrative à Tiers Détenteur) : - 30.00 € pour une SATD notifiée à un employeur, à la CAF ou à tout autre tiers détenteur - 130.00 € pour une SATD notifiée à un établissement bancaire - 3 000.00 € pour une saisie mobilière, de valeurs mobilières, contrats d'assurance-vie, vente immobilière.					

(*) Seuil des poursuites (Saisie Administrative à Tiers Détenteur) :

- 30.00 € pour une SATD notifiée à un employeur, à la CAF ou à tout autre tiers détenteur
- 130.00 € pour une SATD notifiée à un établissement bancaire
- 3 000.00 € pour une saisie mobilière, de valeurs mobilières, contrats d'assurance-vie, vente immobilière.

Ainsi après analyse de ces éléments, il est proposé :

- d'admettre en non-valeur les titres suivants avec une temporisation pour le titre 240/2023 :

Exercice	Pièce	Nom du débiteur	Objet	Reste à recouvrer
2024	T-493	VITTEAU Sébastien	Dommages et intérêts (GARNIER Léane) jugement du 16/08/2022	600,00
2023	T-552	SALTARELLI Andy	Intervention n° 46014 du 30/11/2022 assèchement de locaux	229,00
2021	T-1841	CHALABI Mohamed	Intervention n° 18912 du 02/07/2021 ouverture de porte	221,00
2023	T-240	ENTREPRISE LA MANGEOIRE	Intervention n° 03252 du 21/01/2023 assèchement de locaux	229,00
		Constatation de l'admission en non-valeur en janvier 2026 si une phase amiable de recouvrement n'aboutit pas après la réouverture du restaurant en décembre		
2023	T-547	CHEDID Paul	Intervention n° 08093 du 19/02/2023 capture/récupération d'animaux	205,00

- de demander à Madame le Payeur Départemental de poursuivre les recouvrements pour les titres suivants :

Exercice	Pièce	Nom du débiteur	Objet	Reste à recouvrer
2024	T-495	FERREIRA Manuel	Dommages et intérêts (GRAND Mathieu-MICHE Baptiste) arrêt du 04/05/2022	2 100,00
2024	T-496	BENHARKAT Meriem Yamina	Dommages et intérêts (PERINO Yann) ordonnance du 17/09/2021	200,00
2024	T-499	MADI YANIS (Chez DAVID LESLIE)	Dommages et intérêts (DE ALMEIDA Xavier-DAVID Leslie- LONG Virginie-LENFANT Loïc) jugement du 18/10/2023	3 500,00
2024	T-705	SOLAESA Baptiste	Dommages et intérêts (SDIS73) ordonnance du 06/03/2024	250,00
2023	T-433	VALTIER Julien	Dommages et intérêts (COUPEUR Damien-SCHMIDT Vincent-PIEROT Maxim-SDIS73) jugement du 21/11/2019	2 000,00
2023	T-434	LEBLOND Stéphane	Dommages et intérêts (MICHE Xavier) jugement du 01/07/2016	900,00
2023	T-575	DE PAULI Claudine	Dommages et intérêts (SEUX Stéphane-VANHEURNE Brice) jugement du 10/02/2020 et 07/10/2021	3 601,00

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir valider la liste des admissions en non-valeur présentée.

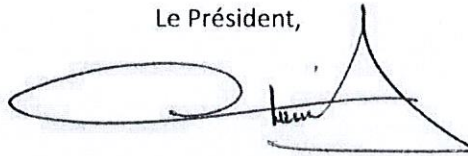
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

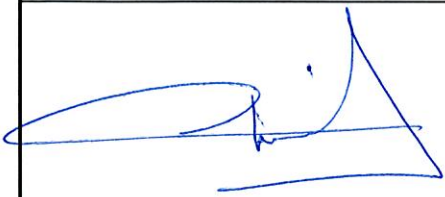
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, valide la liste des admissions en non-valeur présentée.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small 'e' at the end.

André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
Excusée		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 25.09.2025